

CONDITIONS GÉNÉRALES ABONNEMENT PHILAPOSTE  
Mise à jour du 12 décembre 2022

#### IDENTITE DE LA SOCIETE

La Poste est une société anonyme au capital social de 5 620 325 816€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000.

Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 paris.

Numéro de TVA intracommunautaire : FR39 356 000 000.

Identifiant unique de La Poste au titre de la REP Papier : FR025155\_03TBOC.

Identifiant unique de La Poste au titre de la REP Emballages ménagers : FR210044\_01YWFH.

#### 1. DÉFINITION

Abonné : désigne la personne physique ou morale titulaire d'un ou de plusieurs abonnements tels que définis par les Présentes. Le souscripteur devient abonné à compter de la prise en compte de son abonnement par La Poste telle que mentionnée à l'article 3 des Présentes.

Abonnement : désigne la souscription par un Abonné à un ou plusieurs abonnements tels que détaillés sur le Formulaire.

CGA : désigne les Présentes Conditions Générales d'Abonnement.

Formulaire de demande d'abonnement ou Formulaire: désigne les documents papier disponibles sur demande auprès du Service Clients Commercial dont les coordonnées se trouvent à l'article 10 des Présentes, ou les formulaires accessibles sur le Site [www.laposte.fr/toutsurletimbre](http://www.laposte.fr/toutsurletimbre) qui permet de souscrire un ou plusieurs Abonnements.

Site « tousurletimbre » : désigne le site internet édité par La Poste dédié à la philatélie accessible à partir de l'URL <http://www.laposte.fr/toutsurletimbre>.

#### 2. OBJET

Les CGA ont pour objet de définir les obligations de chaque Partie dans le cadre d'un Abonnement. La souscription à un Abonnement emporte l'acceptation, sans réserve, des Présentes.

#### 3. DURÉE ET RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT

Chaque Abonnement est souscrit pour une durée d'une année calendaire. Il est renouvelable par tacite reconduction par période successive d'un an.

Il pourra être résilié par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Clients Commercial dont les coordonnées figurent à l'article 10 des Présentes, au plus tard le 30 novembre de l'année civile en cours.

Par ailleurs, le Client a la possibilité de résilier son Abonnement par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au Service Clients Commercial en cas de modification de l'offre Abonnement par La Poste, sous réserve d'avoir respecté un préavis d'un mois à compter de la date de communication par La Poste de la modification de l'offre.

La Poste se réserve le droit de résilier l'Abonnement, suite à tout manquement aux Présentes CGA et notamment en cas de non règlements des montants dus.

#### 4. DESCRIPTION DU SERVICE

La Poste propose différents Abonnements, détaillés sur le Formulaire, qui peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels et/ou annuels. L'Abonné a la possibilité de souscrire à un ou plusieurs de ces Abonnements.

##### 4.1. Demande d'Abonnement et prise en compte de celle-ci

La demande d'Abonnement est à adresser :

-par courrier, à l'adresse : Philaposte Service Clients Commercial – Abonnements, ZI avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09

-ou par Email à : [club.philaposte@laposte.fr](mailto:club.philaposte@laposte.fr)

Cette demande sera prise en compte par La Poste à compter de la réception par cette dernière du Formulaire dûment complété et signé.

##### 4.2 Fonctionnement de l'Abonnement

Une fois la demande prise en compte, les timbres-poste et/ou produits philatéliques seront envoyés dans la limite des stocks disponibles. Cet envoi se fera mensuellement, trimestriellement, semestriellement et/ou annuellement en fonction de l'Abonnement choisi par le Client. Pour plus d'informations, l'Abonné peut consulter les rubriques concernées sur [www.laposte.fr/toutsurletimbre](http://www.laposte.fr/toutsurletimbre) rubrique « Échanger-Partager ».

Lorsqu'un Abonné souscrit un Abonnement en cours d'année civile, La Poste lui enverra l'ensemble des timbres-poste et/ou produits philatéliques de son Abonnement comme indiqué ci-dessus à compter de la prise en compte par La Poste et figurant au programme pour l'année civile en cours sous réserve de leur commercialisation et des stocks disponibles.

L'Abonné souhaitant recevoir les timbres-poste et/ou produits philatéliques émis avant la date de prise en compte de l'Abonnement, doit en informer La Poste dès la souscription en cochant la case appropriée sur le Formulaire.

La Poste fournit aux abonnés un calendrier semestriel indiquant les dates d'émission des timbres-poste figurant au programme philatélique pour le semestre à venir.

Par ailleurs, La Poste annonce sur le site [www.laposte.fr/toutsurletimbre](http://www.laposte.fr/toutsurletimbre) et sur le Site « Carré d'Encre » (<http://www.lecarredence.fr/>) les émissions à venir.

Pour une personne physique : les livraisons sont effectuées à l'adresse indiquée sur le Formulaire d'Abonnement, rubrique « Coordonnées », qui peut être soit l'adresse du souscripteur, soit l'adresse du bénéficiaire le cas échéant.

Pour une personne morale : lors d'une souscription d'Abonnement par une personne morale au bénéfice de ses membres, l'ensemble des envois est adressé à l'adresse de la personne morale indiquée lors de la souscription.

Chaque Abonné se voit attribuer un code client qu'il devra reporter sur toute commande ou correspondance adressée au Service Clients Commercial les coordonnées se trouvent à l'article 10 des Présentes. En cas de modification concernant un Abonnement (ex : coordonnées postales ou bancaires, etc.), l'Abonné doit en informer par écrit le Service Clients Commercial Philaposte précédemment susmentionné. Pour une prise en compte optimale, le Client informe le Service Clients Commercial La Poste avant le 1<sup>er</sup> du mois.

Le découpage des timbres-poste est effectué selon les règles philatéliques. Les demandes telles que les coins datés (compris dans l'abonnement spécifique), numéros de machine, etc. ne peuvent être prises en considération.

## 5. MODIFICATION DES CGA ET DE L'OFFRE

Les CGA sont modifiables à tout moment. Le Client sera informé de leur modification par courrier et/ou email un mois avant l'entrée en vigueur de leur nouvelle version.

A tout moment, La Poste se réserve le droit de modifier et/ou d'interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie de l'Abonnement. Le Client en sera informé un mois avant la date d'effectivité de cette mesure.

## 6. PRIX – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Un prix annuel indicatif est mentionné pour chaque abonnement sur le Formulaire de demande d'abonnement accessible sur le site [www.laposte.fr/toutsurletimbre](http://www.laposte.fr/toutsurletimbre) rubrique « Échanger-Partager ».

A chaque envoi de timbre-poste, l'Abonné sera facturé du montant de la valeur faciale réelle des timbres-poste et/ou produits philatéliques composant l'Abonnement, à laquelle s'ajoute l'éventuelle TVA en vigueur en fonction de l'éligibilité du ou des produits. Toutefois, pour l'abonnement « Collection de France » l'Abonné sera facturé d'un prix TTC comprenant des frais de conditionnement. La valeur des timbres-poste et/ou produits philatéliques, émis de janvier à décembre de l'année en cours, peut être différente de la valeur renseignée à titre indicatif sur le Site [www.laposte.fr/toutsurletimbre](http://www.laposte.fr/toutsurletimbre) rubrique « Échanger-Partager ».

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la validation de la commande. Ils s'entendent hors taxes pour les produits soumis à TVA et Net pour les produits non soumis à TVA. Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur lors de la validation de la commande.

Lors d'une souscription d'un ou plusieurs Abonnements par une personne morale (association, négociant...), la personne morale sera facturée du montant de l'ensemble des Abonnements souscrits par ses membres et devra procéder en un règlement global et unique pour chaque facture qui lui sera adressée par La Poste.

Les modes de règlement admis sont les suivants :

- Prélèvement automatique pour les clients résidents en zone SEPA. L'ensemble des Abonnements sera ultérieurement prélevé sur le compte sauf dénonciation. Pour autoriser le prélèvement l'Abonné devra au préalable remplir et retourner au Service Client Commercial à l'adresse susmentionnée, le mandat de prélèvement joint au formulaire de demande d'abonnement. Dans le cas d'une dénonciation de la part de l'Abonné, un préavis d'un mois devra être respecté.

- Carte Bancaire pour les clients hors zone SEPA : La carte bancaire doit être utilisée comme moyen de paiement dans la limite de quatre mille (4 000) Euros TTC. La liste des cartes bancaires admises est la suivante : carte bleue nationale, carte bancaire des réseaux « VISA », « EUROCARD/MASTERCARD».

La Poste se réserve le droit de compléter, modifier ou supprimer, à tout moment et après un préavis d'un mois, les moyens de paiement ci-dessus.

En cas de manquement aux Présentes CGA et notamment en cas de défaut de paiement, La Poste se réserve le droit de clôturer le compte Abonné et, le cas échéant, d'entamer une procédure de recouvrement.

Tout incident de paiement est passible de pénalités de retard de plein droit. Elles se calculent à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'au jour où le paiement sera effectif. Le montant résulte de l'application aux sommes restant dues, d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Pour les professionnels, tout incident de paiement est passible de plein droit de pénalités de retard ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros prévus par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et du décret du 2 octobre 2012. Les pénalités de retards susmentionnées se calculent à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et jusqu'au jour où le paiement sera effectif. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues, d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

## 7. LIVRAISON

La livraison des timbres et/ou produits philatéliques de l'abonnement souscrit est effectuée à titre gratuit en lettre ordinaire cartonnée pour les envois en France Métropolitaine et en Corse d'une valeur inférieure à 100 euros TTC. Cependant, il est possible de faire une demande au Service Clients Commercial pour bénéficier de la livraison par Colissimo en France Métropolitaine et en Corse, sous réserve du paiement des frais d'envois correspondants.

Pour les envois en France Métropolitaine et en Corse d'une valeur supérieure à 100 euros TTC et pour les envois destination de l'Outre-Mer et de l'International la livraison est effectuée à titre gratuit en Colissimo.

La fréquence de livraison se fait en fonction de l'abonnement choisi, soit mensuellement, trimestriellement, semestriellement et/ ou annuellement.

Pour les envois à destination de l'Outre-mer et de l'International, des frais de dédouanement, des droits de douanes et des taxes locales peuvent éventuellement être demandés au destinataire lors de la distribution de l'envoi postal. Pour connaître les procédures d'importation, le destinataire est invité à se rapprocher des autorités douanières du pays de destination.

## 8. RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 212-18 et suivants du Code de la Consommation, l'Abonné est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs, sans pénalité et sans motif, à compter de la réception de ses premiers timbres et/ou produits philatéliques de l'Abonnement pour exercer son droit de rétractation par l'envoi du formulaire disponible ci-dessous ou de toute déclaration claire et sans ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter à l'adresse suivante : Philaposte - Service Clients Commercial - ZI Benoit Frachon, BP 10106 Boulazac - 24051 Périgueux Cedex09 ou par mail à : [sav-phila.philaposte@laposte.fr](mailto:sav-phila.philaposte@laposte.fr).

A compter de l'envoi de sa demande de rétractation, l'Abonné dispose alors d'un délai de quatorze (14) jours pour renvoyer l'abonnement à l'adresse indiquée dans le paragraphe précédent soit par ses propres moyens, soit par enveloppe T fournie par le Service Clients Commercial, lorsque cela est possible après en avoir fait la demande au Service Clients Commercial susmentionné.

La Poste remboursera l'Abonné de la totalité des sommes versées y compris les frais de livraison et de retour à la suite de la réexpédition des produits concernés par la rétractation sous réserve de fournir tous les justificatifs de paiement.

## 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les timbres-poste et produits philatéliques sont protégés par la propriété intellectuelle et/ou autres droits que La Poste détient ou dont elle est autorisée à faire usage.

L'abonné ne peut en aucun cas reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les timbres-poste et/ou produits philatéliques, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de La Poste.

La souscription à un Abonnement ne saurait être entendue comme valant autorisation de reproduire et/ou représenter les timbres-poste ou produits philatéliques.

L'abonné devra respecter toutes les mentions relatives aux droits de la propriété intellectuelle figurant sur les timbres-poste et/ou produits philatéliques et ne pas les altérer, supprimer, modifier ou autrement y porter atteinte.

La Poste reste propriétaire de ses signes distinctifs, à savoir les marques, les dénominations sociales et autres, les dessins et les modèles.

Toute reproduction ou utilisation d'un signe distinctif appartenant à La Poste est strictement interdite sans son accord écrit préalable et engage la responsabilité de l'Abonné.

## 10. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Poste SA, 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris, à des fins de gestion de votre relation commerciale avec La Poste SA et des commandes passées dans le cadre de cette relation. La base légale du traitement est l'exécution de votre contrat avec La Poste SA.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires qui participent à la réalisation des prestations, pour les besoins de cette prestation.

Les données sont conservées pendant 5 ans après la fin de votre contrat.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la portabilité des données et à la limitation du traitement de vos données. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif et aussi pour l'exercice de ces droits, veuillez préciser le nom, prénom, adresse postale de la personne concernée par les données personnelles.

La demande doit être adressée à [sav-phila.philaposte@laposte.fr](mailto:sav-phila.philaposte@laposte.fr) ou par courrier : PHILAPOSTE - Service Clients Commercial Z.I. Benoit Frachon BP 10106 Boulazac 24051 PERIGUEUX cedex 09.

La Poste a désigné Monsieur le Délégué à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nous vous informons par ailleurs de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle vous pouvez vous inscrire: <https://conso.bloctel.fr>.

## 11. SERVICE CLIENTS COMMERCIAL

Le Service Clients Commercial Philaposte est joignable :

- par courrier à l'adresse suivante : Philaposte – Service Clients Commercial – Z.I. Benoit Frachon BP 10106 Boulazac - 24051 Périgueux cedex 09

- par mail à l'adresse suivante : [club.philaposte@laposte.fr](mailto:club.philaposte@laposte.fr)
- par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sauf jours fériés (heures et jours métropolitains) au +335 53 03 17 44 (appel non surtaxé).

## 12. RÉCLAMATIONS

- Pour les envois : les réclamations sont admises dans un délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine en intra et inter DOM ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM, et dans un délai de six mois pour les envois internationaux et à destination des COM. Les modalités de réclamations sont celles inscrites dans les [CGV applicables aux prestations Courrier-Colis](#).

- Pour le contenu de l'envoi : les réclamations concernant un envoi donné doivent être adressées au Service Clients Commercial dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception par le Client et doivent être accompagnées de la copie de la facture associée et du code client.

Le Client a la possibilité, si la réponse de La Poste ne le satisfait pas, ou s'il n'a pas reçu de réponse deux mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le médiateur de La Poste.

La procédure de médiation est gratuite.

Le médiateur émet, dans un délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la saisine par ses services, un avis motivé valant recommandation entre les parties.

Ce délai peut être prolongé en cas d'insuffisance des pièces versées au dossier nécessitant des mesures d'instruction supplémentaires.

La saisine du Médiateur du groupe La Poste suspend le délai de prescription légal à compter de la date d'ouverture du dossier, notifiée par l'envoi d'un courrier en accusant réception aux parties. La prescription recommence à courir à compter de la date d'émission de l'avis rendu par le Médiateur.

La saisine doit être adressée à l'adresse suivante :

Le Médiateur du groupe La Poste

9 rue du Colonel Pierre Avia

Case Postale D160

75757 PARIS CEDEX 15

## 13. RÈGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPÉTENT

A défaut de règlement amiable, en cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution des CGV, la partie la plus diligente saisira les tribunaux compétents.

## MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(\*) Rayez la mention inutile.

Modèle de formulaire de rétractation à recopier et à adresser :

- sur papier libre à l'adresse suivante : Philaposte – Service Clients Commercial – Z.I. Benoit Frachon BP 10106 Boulazac – 24051 Périgueux cedex 09
- par email à : [club.philaposte@laposte.fr](mailto:club.philaposte@laposte.fr)

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services concernant la commande ci-dessous :

Commandé le (\*)/reçu le (\*) :

---

---

Nom du (des) consommateur(s) :

---

---

Adresse du (des) consommateur(s) :

---

---

Motif :

---

---

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

---

---

La Poste – SA au capital de 5 620 325 816 euros – 356 000 000 RCS Paris

Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA – 75757 PARIS CEDEX 15 PARIS